

du programme fédéral-provincial des superficies ensemencées. Prétendre qu'il y a violation des droits du Parlement parce que le gouvernement, en face d'une situation critique, a engagé d'avance le Parlement en souscrivant une entente avec les provinces des Prairies, est à peine motivé. D'une façon générale, le paiement, par le gouvernement fédéral, de 50 p. 100 des versements consentis à l'égard des superficies ensemencées est admis sans discussion. La bonne foi des autorités fédérales n'est pas mise en doute dans cette situation particulière.

L'honorable M. Macdonald: Le gouvernement actuel prend tout simplement pour acquis que le Parlement inclura dans les recueils de lois tout ce que le gouvernement veut y inclure. Je ne m'oppose pas aux paiements, mais je m'oppose à la façon de les verser.

S'il s'agit d'une situation critique, le gouvernement aurait dû se présenter au Parlement dès l'ouverture de la session et lui soumettre, sous forme de mesure législative, les ententes conclues avec les provinces en ce qui concerne ces paiements. Pourquoi le gouvernement ne présente-t-il au Parlement que cette mesure dite urgente? Il aurait pu présenter, dans les premiers jours de la session, une mesure semblable à l'égard des accords provinciaux. Mais, non; il n'en a rien fait. En réalité, il nous a fallu interroger le leader du gouvernement avec minutie pour découvrir qu'on accordait présentement ces paiements. On nous dit maintenant: Eh bien, ces paiements sont actuellement en cours, et le Parlement n'a rien à y voir.

Tout ce que je puis dire, c'est que je m'oppose de toutes mes forces à cette façon de procéder et je suis convaincu que les Canadiens, dans l'ensemble, seront de mon avis.

L'honorable John T. Haig: Honorables sénateurs, des trois provinces des Prairies, c'est le Manitoba qui est probablement en pire posture. Cette année, nous avons souffert du mauvais temps plus que jamais auparavant dans toute l'histoire de la province. Je ne crois pas que vous ayez bien saisi la situation. Je vais vous l'expliquer. On ne permet pas aux cultivateurs de transporter aux éleveurs leurs céréales sèches de l'an dernier, parce qu'on envoie aux séchoirs les céréales mouillées afin d'en empêcher la fermentation. C'est pour cela qu'on refuse aux cultivateurs la permission de transporter leur grain sec aux éleveurs. J'approuve ce que font les éleveurs à ce sujet, car c'est ce qui convient en l'occurrence.

Permettez-moi d'exposer un cas particulier. Je me suis rendu à une ferme à quelque 20 milles à l'est de Winnipeg où se trouve un homme qui s'adonne à la polyculture dans une ferme de 400 acres, une des plus belles fermes dans la périphérie où l'acre se vend entre \$75 et \$100. Ce cultivateur possède

environ 26 vaches dont il vend le lait à des laiteries de Winnipeg. Voici ce qu'il m'a dit: "Monsieur Haig, que vais-je faire pour obtenir l'argent nécessaire à l'achat de fourrages pour mes bestiaux? Tout mon fourrage est sous la neige. De qui puis-je emprunter cet argent?" Il faudrait être un aliéné de l'asile de Selkirk, pour lui en prêter.

Dans ma province les cultivateurs aux prises avec des difficultés semblables se comptent par douzaines et il faut leur venir en aide.

On a soulevé la question de la part que doivent assumer les provinces. Les sénateurs du Manitoba,—tous partagent mes vues, j'en suis sûr,—estiment que le gouvernement fédéral a très bien agi en obtenant des provinces qu'elles paient la moitié des frais d'assistance à cet égard. Il s'agit d'un désastre d'envergure nationale. Il n'y a pas qu'une province d'atteinte, mais trois. Les mêmes conditions pourraient fort bien s'appliquer à tout désastre n'importe où au Canada. Mettons, par exemple, que les provinces Maritimes subissent un désastre à l'égard de leur récolte de pommes, nous viendrions à leur aide. Nous n'aurions pas le cœur de leur refuser cette aide. Si vous n'avez jamais vu de désastre comme celui qui a frappé les Prairies, il est bien difficile de vous en faire la description.

Lundi de la semaine dernière, une femme s'est présentée à mon bureau pour me raconter ses difficultés. Elle m'a dit qu'au printemps le manque de pluie avait nui à la récolte de foin et que maintenant les céréales étaient ensevelies sous la neige. Cette femme trait six vaches, et son mari conduit l'autobus scolaire pour s'assurer un petit revenu. Elle m'a dit que, si elle ne pouvait pas emprunter l'argent pour acheter de la provende pour ses vaches, celles-ci tariraient et qu'elle ne pourrait vendre de beurre pour faire vivre sa famille. Elle s'était déjà adressée à 12 personnes qui lui avaient refusé un prêt, et j'étais la treizième à qui elle s'adressait. Elle se demandait ce qu'elle allait faire. Eh bien! que puis-je répondre à une femme dans une telle situation? Je sais ce que vous diriez: toute personne qui a un tant soit peu de cœur lui accorderait un prêt.

Voilà la situation où se trouvent bien des gens dans les trois provinces des Prairies. Je ferai observer que ces gens constituent l'armature de notre pays. J'ai voyagé dans l'est du Manitoba l'an dernier et j'y ai vu des céréales gisant sous l'eau. J'y ai vu des betteraves submergées. Un cultivateur est venu jusqu'à moi pour me demander si j'étais M. Haig. Je lui ai répondu que oui. Puis il a ajouté: "Êtes-vous sénateur?" "Oui, ai-je répondu." "Qu'allez-vous faire pour nous? Il